

ABONNEMENT

SAUMUR
En un an... 25 fr.
En six mois... 13
En trois mois... 7
Poste
En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 8
On s'abonne
A SAUMUR
au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier in réductio
les annonces.
Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 16 JUIN

Le procès Burdeau-Drumont

Mardi est venue, devant la Cour d'assises de la Seine, la poursuite en diffamation intentée par M. Burdeau, député, à M. Drumont, qui, dans son journal la Libre Parole, l'accusa d'avoir « enjargé » pour conclure, comme rapporteur de la Chambre, au renouvellement du privilège de la Banque de France.

Ce procès a fourni des révélations intéressantes, et le gouvernement semblait redouter des incidents sensationnels à en juger par le déploiement des forces massées aux abords du Palais, et plus particulièrement autour de la Cour d'assises.

Après les plaidoiries, le jury s'est retiré dans la salle des délibérations. Après trois quarts d'heure de suspension, l'audience est reprise, et la Cour prononce son arrêt.

M. Millot, gérant de la Libre Parole, est acquitté; M. Drumont est condamné, mais avec circonstance atténuante, à trois mois de prison et mille francs d'amende, plus à une insertion du jugement répétée huit jours de suite dans la Libre Parole à partir du prochain numéro, enfin à l'insertion du jugement dans 80 journaux sans que le coût de chacune puisse dépasser mille francs.

A sa sortie du palais, M. Drumont est aussitôt entouré par 500 personnes qui lui font une ovation. De nombreux agents se précipitent alors, chargent avec brutalité et opèrent quelques arrestations tandis que M. Drumont s'éloigne en voiture avec le marquis de Morès.

Aucune manifestation ne se produit devant les bureaux de la Libre Parole.

Au cours des plaidoiries, M. l'avocat général

s'étant permis de vouloir diriger la plaidoirie de M. Saint-Aubin, cet avocat s'est assis en protestant.

Des applaudissements ayant éclaté parmi les avocats présents et dans l'auditoire, le président a fait évacuer la salle et la Cour s'est retirée.

M. WILSON ET M. RICARD

M. Ricard osera-t-il poursuivre M. Wilson? Depuis qu'on a menacé le gendre de M. Grévy, il s'est écrié: « Gare à mes dossiers! »

Maintenant le ministre de la justice hésite; les poursuites ne sont pas ordonnées. M. Ricard craint les dossiers.

Nous lisons dans le Petit Journal:

« Le défi doit être relevé. Crier: « Gare aux dossiers », c'est dire que l'honneur des chefs de la République est à la merci de révélations scandaleuses; essayer d'un pareil chantage en ce moment, c'est avouer qu'on est coupable, mais qu'on compte sur la peur pour trouver des complices là où il devrait n'y avoir que des juges.

M. Ricard ne voudra certainement pas reculer devant ces menaces et courir un danger bien plus grave, celui de passer pour le protecteur de M. Wilson.

A la Chambre des députés, on est convaincu que M. Ricard aimera mieux poursuivre des jésuites ou fermer des chapelles que se mettre mal avec M. Wilson.

Gare aux dossiers! A ce cri M. Ricard a perdu toute jactance.

On s'attendait à l'arrestation de M. Wilson, si les faits dont on l'accuse sont prouvés, — et il se trouve que ce sont les poursuites qui sont arrêtées.

INFORMATIONS

LA DROITE CONSTITUTIONNELLE

Suivant le Gaulois, la Droite constitutionnelle ne publierait pas de manifeste. M. Pion se bornerait à formuler son programme dans un grand discours à Lille ou à Lyon.

Le Figaro engage les députés décidés à accepter la République à reconnaître formellement la légitimité de la République et à prendre franchement le nom de parti républicain conservateur.

MORT DE M^r L'ÉVÊQUE DE QUIMPER

M^r Lamarche, évêque de Quimper, est mort presque subitement hier matin à cinq heures et demie. Le prélat souffrait depuis longtemps d'un cancer à l'estomac.

M^r Lamarche était né le 12 mars 1827, à Paris.

Aumônier militaire pendant la campagne de Crimée, il fut après la campagne nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Après la prise de Sedan, il voulut être interné avec nos prisonniers à Breslau, en Poméranie, afin de remonter le moral de ses malheureux compagnons d'armes.

En 1877, l'abbé Lamarche était nommé à la cure de Sainte-Marie des Batignolles, à Paris, où il resta dix ans.

Le 29 septembre 1887, il fut nommé évêque de Quimper et préconisé le 25 novembre de la même année.

Il fut sacré à Notre-Dame, à Paris, le 29 janvier 1888.

En 1886, le gouvernement envoyait en Allemagne l'abbé Lamarche pour le charger de s'entendre avec les autorités allemandes afin d'obtenir la concession perpétuelle pour un monument élevé à ses frais à nos soldats morts en captivité.

L'abbé Lamarche réussit dans sa mission.

UN NOUVEAU JOURNAL

A partir de ce soir, jeudi, le Libéral paraîtra sous la direction politique de M. Robert Mitchell, député, et avec un certain nombre de députés inscrits au groupe de la Droite républicaine.

UNE ARRESTATION

La femme de l'anarchiste Bricou, soupçonnée d'être complice de l'explosion du restaurant Véry, a été arrêtée avant-hier soir, non sans peine, car elle s'est vigoureusement débattue en essayant d'ameuter la foule par ses cris.

ÉTRANGER

LES ÉLECTIONS BELGES

Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu en Belgique est aujourd'hui complètement connu. Pour le Sénat, 45 catholiques et 29 libéraux. Il y a deux ballottages. Pour la Chambre ont été élus 90 catholiques et 54 libéraux. Il y a huit ballottages. Les libéraux prétendent, peut-être avec une certaine présomption, pouvoir gagner encore un siège au Sénat et dix à la Chambre. Quelle que soit la valeur de ces prévisions, la majorité resterait, en tout cas, aux catholiques.

Les résultats des élections ont provoqué une vive agitation et des bagarres. Des bandes socialistes ont manifesté contre les catholiques à Bruxelles, Liège, Gand. Le local du cercle catholique, à Ath, a été saccagé. Les vitres des établissements religieux ont été brisées. La gendarmerie à cheval dut intervenir. Il y eut plusieurs blessés. La foule a déparé les rues.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 15 juin 1892.
La spéculation se livre à une véritable exagération en poussant au-delà de 100 fr. le cours du 3 0/0; ces exagérations se payent toujours

Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÉRÉ.

IV

L'ANGE DE L'AGONIE (Suite)

Le reste de l'assistance appartenait à l'armée royaliste, sauf une pauvre femme hâve, flétrie, l'œil hagard, qui se glissa dans un coin, et dout toute l'attention, toutes les facultés se dressaient sur Louise et sur le capitaine. C'était Manette qui, ayant suivi son père au château, avait saisi quelques mots de ce qui allait se passer, et à laquelle il restait assez d'instinct pour comprendre qu'au moindre mot, à la moindre démonstration, ou l'expulserait. Elle ne se rendait s'ailleurs qu'un compte très vague de ce spectacle; elle voulait avant tout voir le capitaine, l'entendre, toucher ses habits s'il passait près d'elle.

Elle avançait la tête à travers les rangs pressés des paysans debout devant elle, et comme ils ne se prétaient pas suffisamment à ses desirs:

— Laisse-moi voir! laisse-moi voir! répétait-elle tout bas à Pierre Durand le sergent.

— Mais est-elle curieuse cette vieille! faisait un gars peu disposé à se ranger.

— Eh! laisse-la tranquille un peu, cette femme, répondit Pierre en forçant les coudes et les épaules rebelles à s'écartier: c'est habitué à vivre dans les bois, ça n'a jamais vu tant de monde à la fois. Allons, satisfaites-vous, la mère, et, pour notre peine, vous ne vous jetterez pas de sort.

— Tu es un bon gars, toi, merci. Et qu'est-ce qu'on va lui faire à ce brave jeune homme?

— Ah! ça ne nous regarde pas, ça, ma vieille; mais motus, ou sinon, en ma qualité de sergent...

— Je n'ouvre plus la bouche.

En effet, elle devint muette et attentive, en proie à une perception douloureuse, quoique très vague, du drame auquel elle assistait.

Brutus laissa à peine le marquis ouvrir la séance; il s'emporta en récriminations furibondes contre la violence dont lui et son compagnon étaient victimes, déclara qu'ils ne s'abaisseraient pas à se défendre devant un conseil illégal, composé d'insurgés, de rebelles, dignes du dernier supplice.

Hector, esclave de sa consigne, obéissant jusqu'au bout aux ordres qu'il avait reçus de son colonel, d'exécuter aveuglément les volontés du commissaire de la Convention, ne s'éleva pas contre ce système qui établissait une solidarité fatale entre lui et son co-accusé. Pousant d'ailleurs jusqu'au fanatisme le sentiment de la dignité, il ne voulait pas devant Louise s'abaisser jusqu'à tenter une justification qui n'eût abouti, en résumé, qu'à des circonstances atténuantes devant un tribunal qui pouvait les reconnaître, mais non pas en tenir compte.

Les papiers trouvés dans le chapeau de Brutus passèrent sous les yeux des cinq membres du tribunal.

— Vous avez la parole, monsieur le baron, dit le marquis à son voisin de droite qui remplissait les fonctions de rapporteur.

Celui-ci, en se levant, regarda M^{de} du Versant, dont les yeux lui adressaient une éloquente invocation; mais il lui montra gravement les pièces éparses sur le bureau, et son geste eut une éloquence si désespérante qu'elle leva les regards au ciel, comme si de là seulement elle attendait quelque secours.

Hector ne se trompa pas à ce dialogue muet. Il comprit que la jeune Vendéenne l'a-

vait recommandé au commandant, mais que celui-ci, malgré sa déférence pour elle, ne pouvait le sauver.

Cet échange de regards signifiait bien cela en effet; mais il lui sembla que ce n'était pas tout. Un malaise, une amertume étranges lui pressèrent le cœur. Il en voulait à la jeune fille de lui chercher un appui près de ce gentilhomme. Un peu plus, il eût étouffé Brutus, qui n'avait rien perdu non plus de cette mimique, et qui, l'interprétant de son cynisme ordinaire, lui murmura à l'oreille:

— La belle demoiselle est amoureuse de ci-devant; il serait gai de troubler ces amours aristocrates!

La fermeté du capitaine faibit à cette interpellation. Une angoisse lui mordit le cœur. A aucun prix maintenant il n'eût voulu devoir son salut à Mlle du Versant. Il éprouvait une âcre satisfaction à l'idée que ses efforts avaient échoué, qu'elle aurait le remords de l'avoir livré et perdu. Il eût accepté le supplice le plus cruel, afin d'augmenter ses regrets. Comme elle s'était hasardée à lever les yeux sur lui avec une douce compassion, il détourna les siens et imprima à son visage l'expression d'une insultante ironie.

à la Bourse par des mouvements violents en sens contraire.

Le 3 0/0 Ancien a continué à monter, il reste à 100.45; le Nouveau à 100.72; le 4 1/2 est sans changement à 105.70.

La Rente Italienne profite du déplacement du taux de capitalisation des rentes françaises, elle est en reprise à 93.03. L'Extérieure cote 67 4/32.

Le 3 0/0 Portugais se maintient aux environs de 25 fr. On annonce que la Banque de Lisbonne et Açores avance au gouvernement la somme nécessaire pour assurer le paiement du coupon réduit du 4^e juillet.

Le Rouble est en baisse marquée à 264.60; le Nouveau Russe est à 79.03 et l'Orient à 69.30.

L'action de la Banque de France reste ferme mais sans changement à 4,160. Le Crédit Foncier tend à revenir à un prix plus en rapport avec sa véritable situation qui reste aussi solide que par le passé. La Banque de Paris est en avance à 677, de 5 francs sur la veille. Le Crédit Lyonnais conserve son cours de 788. La Société Générale ne s'écarte pas du cours de 466 au comptant.

Les Immeubles de France gagnent 5 fr. à 495.

Les Chemins Economiques cotent 420.

Tirages Financiers

Obligations à lots de Panama.

Le n° 1,212,696 gagne 250,000 fr.

Le n° 1,034,388 gagne 100,000 fr.

Les n° 1,986,416 et 245,974 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n° 1,347,413 et 808,841 gagnent chacun 5,000 fr.

Les n° 1,915,964, 1,487,744, 1,479,744, 253,137, 1,445,480 chacun 2,000 fr.

Ville de Paris 1865

Il a été extrait de la roue 24 numéros donnant droit, d'après leur ordre de sortie, aux lots suivants :

Le n° 217,293 gagne 150,000 francs.

Le n° 387,818 gagne 50,000 francs.

Les n° 49,991 — 597,012 — 296,978 — 252,508 gagnent chacun 10,000 francs.

Les n° 556,842 — 564,437 — 505,735 — 53,957 — 263,996 gagnent chacun 5,000 francs.

Les n° 92,281 — 410,269 — 18,394 — 556,322 — 488,976 — 454,152 — 181,929 — 87,667 — 375,834 — 442,481 gagnent chacun 2,000 francs.

Crédit foncier, Bons de la Presse

Le numéro 418,598 gagne 30,000 fr.

Le numéro 138,890 gagne 10,000 fr.

Les 8 numéros suivants gagnent chacun 250 fr. : 270,902 — 386,768 — 103,548 — 344,248 — 74,487 — 465,758 — 168,923 — 187,407.

90 numéros sont remboursables à 200 fr. et 400 à 100 fr.

Canal de Suez

Le numéro 295,269 gagne 150,000 francs.

Les numéros 320,096 et 61,612 chacun

vingt cinq mille francs. Les numéros 225,127 et 36,145 chacun cinq mille francs.

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE LOUEST

LA DROITE ROYALISTE

M. E. Berger, député de notre arrondissement, a adressé au *Matin* la lettre suivante :

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, le 13 juin 1892.

A Monsieur le Directeur du *Matin*, Monsieur,

Le *Matin*, dans son numéro d'aujourd'hui, me cite parmi les membres de la Droite royaliste.

J'ai beaucoup d'estime et de considération pour mes collègues de la Droite royaliste, mais je dois à la vérité de déclarer que je ne fais pas partie de leur groupe.

Je vous serai obligé, Monsieur le Directeur, d'insérer cette rectification dans votre prochain numéro et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. BERGER,
Député de Maine-et-Loire.

LICENCE ET BOURSES DE LICENCE

La session de licence s'ouvrira le vendredi 4^e juillet, pour les lettres, et le mercredi 6 juillet pour les sciences.

Compositions à sept heures du matin, pour les sciences, et à huit heures du matin, pour les lettres.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des Facultés, du 12 au 15 juin.

Le concours pour les bourses de licence est fixé, par arrêté ministériel, au vendredi 4^e juillet, à huit heures du matin, pour les sciences et les lettres.

UNION DES SAPEURS-POMPIERS DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Le bureau de l'Union des sapeurs-pompiers du département de Maine-et-Loire s'est réuni, dimanche matin, dans le cabinet de M. le commandant Bideau, de la compagnie d'Angers.

Le bureau a décidé que l'assemblée générale de l'Union aura lieu à Cholet, salle du théâtre, le dimanche 24 juillet prochain, à 9 heures du soir.

Ce même jour, à neuf heures du matin, auront lieu une revue, une manœuvre et un défilé par la compagnie de Cholet et les membres présents.

A onze heures du matin, un banquet réunira les membres de l'Union qui voudront bien y assister. Le prix de la souscription est fixé à 3 fr. 50. Les adhésions devront parvenir à M.

Vauquelin, capitaine commandant à Cholet, avant le 14 juillet prochain. Les sapeurs-pompiers seront en grande tenue, képi et sabre.

Voici quels sont les membres du bureau qui ont assisté à la réunion de dimanche 12 juin :

M. le commandant Bideau, président; MM. Vauquelin, capitaine à Cholet, et Hubert, capitaine à Saumur, vice-présidents; M. Goujon, capitaine, secrétaire; M. Huet, sous-lieutenant à Angers, trésorier; MM. Lesson, capitaine à Beaufort; Eden, sous-lieutenant à Châteauneuf; Bazot, sous-lieutenant à Trélazé; Marcel, sous-lieutenant à Saint-Georges, commissaires.

LE CONCOURS HIPPIQUE DE TOURS

Les journaux de Tours publient la note suivante :

MM. les officiers de cavalerie et d'armes spéciales des 4^e, 9^e et 14^e corps d'armée ont été autorisés, par le ministre de la Guerre, à prendre part au Concours hippique des 25 et 26 juin prochain, dont M. le général commandant le 9^e corps a accepté la présidence d'honneur.

Le Comité de patronage et le Jury est composé de MM. le comte de Biencourt, duc de Brissac, Maurice Cornuau, Cavaillès de Peubrens, James Dawson, Joseph Delaville-le-Roulx, Georges Gouin, Goury du Roslan, Alfred Hainguerlot, comte A. Lecoindre, Charles Lesourd, vicomte de Lignac, Ernest Lefebvre, Paul Mame, Armand Mame, J. de Mimorin, baron de Nexon, colonel Noirtin, colonel Poulard, baron de Renty, baron R. du Saussay, baron de Sémur.

Le Concours s'annonce donc sous les plus heureux auspices et il faut souhaiter que son succès soit tel qu'il permette de doter notre ville d'un Concours hippique annuel, ainsi qu'il en existe aujourd'hui dans toutes les grandes villes de France.

UNE VENTE INTÉRESSANTE

Nous venons de rendre visite à la Maison Crémieux, 27, rue d'Orléans, Saumur. Nous y avons constaté un très grand choix des dernières nouveautés de la saison en nuances claires, qui, par ses prix et ses étoffes, sont surprenants de bon marché.

Aussi engageons-nous les retardataires à en profiter s'ils veulent être élégamment vêtus à peu de frais. Le tailleur Crémieux a reçu des instructions spéciales pour livrer des Costumes en cheviot toutes nuances depuis trente-cinq francs, sur mesure.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCE

Le 15 juin. — Louis-Marie-Joseph Gelineau, rue Saint-Nicolas.

DÉCÈS

Le 16 juin. — Maurice Gabiller, 1 an, rue de Poitiers.

CHOLET. — Conseil municipal. — Le Conseil municipal de Cholet s'est réuni, dimanche, dans le but de nommer la municipalité.

26 conseillers sur 27 étaient présents.

Au scrutin pour l'élection du maire, l'honorable M. Marie-Baudry a obtenu 8 voix, celles des conservateurs, contre 18 bulletins blancs.

Après la proclamation du scrutin, M. Marie-Baudry a dit qu'il était inutile de procéder à un second vote, car il n'accepterait pas.

En présence de cette situation, M. le préfet va être dans l'obligation de nommer une commission administrative, en attendant la dissolution du Conseil municipal de Cholet.

ANGERS. — Une maison qui s'écroule.

Depuis quelques semaines des ouvriers démolissent l'intérieur d'une maison, n° 9, rue Leneveu, immeuble appartenant à M^{me} Trottier. Seuls les murs mitoyens à droite et à gauche avaient été conservés intacts, et on les avait étayés à l'aide de poutres. Mais cette précaution ne semblait pas suffisante et l'on craignait pour l'immeuble n° 7, occupé par M. Thiberge, tourneur.

Malgré cela les ouvriers continuaient à creuser les caves et ils étaient arrivés au-dessous des fondations, en plein sable.

La maison n° 7 se lézardait sur la façade. M. Thiberge prévint, paraît-il, à plusieurs reprises, l'entrepreneur. Le travail n'en continua pas moins dans les bas-fonds du n° 9.

Tout à coup, mardi soir, à sept heures moins le quart, des craquements se firent entendre dans les ateliers de M. Thiberge et les murs se fendirent en plusieurs endroits. Les ouvriers s'empressèrent de fuir. Il était grand temps. A peine étaient-ils sortis que tous les ateliers s'effondraient avec fracas.

Les murs étayés seulement par le haut avaient perdu tout appui à leur base et s'écroulaient complètement.

Tout le matériel depuis les greniers jusque dans les sous-sols est entassé pêle-mêle et broyé sur une longueur de quinze à vingt mètres. Les habits et la montre d'un ouvrier sont même restés engloutis sous les décombres. Les pertes doivent être considérables.

(Journal de Maine-et-Loire.)

Dans la soirée de samedi, une scène violente se passait à Angers, rue de Bouillou, 21. Une femme, dite la *Tête frisée*, en état d'ivresse, se précipitait une serpe à la main contre l'habitation de la femme Baroche, brisait sa fenêtre, sa porte et ses volets et lui crépait le chignon avec plus de rapidité qu'un coiffeur.

La trop irascible mégère a été arrêtée, puis

Quand le rapporteur eut terminé son rapide réquisitoire, le président lui ayant demandé s'il ne répondait rien, ses instincts indomptés éclatèrent :

— Je m'en réfère, dit-il d'un ton strident, aux protestations du citoyen Brutus, mon coaccusé. Victime de la trahison la plus odieuse, je ne reconnais pas à un tribunal apocryphe le droit de disposer du sort d'un officier français.

Louise, épuisée par tant de secousses, fut contrainte de s'appuyer sur le dossier du fauteuil de son père. Les derniers vestiges d'animation restés sur ses lèvres disparurent; un cercle noir se dessina sous ses yeux.

Le baron, l'ayant aperçue, fut saisi de ce changement.

— Vous souffrez, lui dit-il : de grâce, retirez-vous; voulez-vous mon bras?

D'un geste de la main elle exprima sa résolution de rester. Il n'osa résister. Ses fonctions le réclamaient, d'ailleurs.

Les têtes des cinq juges se rapprochèrent; ils échangeaient quelques mots; le marquis recueillait les voix.

Il y en avait quatre pour la mort. Le baron, fidèle à une promesse faite avant l'audience,

avait seul voté pour un acquittement.

Le marquis se couvrit, et, s'étant levé, proclama l'arrêt.

Brutus, comprenant que tout était fini, car l'exécution devait avoir lieu dans quelques heures, perdit son arrogance. Les soldats royalistes qui l'entouraient durent le soutenir. Mais, au contraire, le capitaine, plus fier qu'auparavant, et foudroyant du regard M^{lle} du Versant, jeta son chapeau en l'air, et regardant la foule avec assurance, mais sans forfanterie, il cria d'une voix sonore :

— Vive la République!

Un hurra général s'éleva autour de lui :

— Vive le roi! vive le roi!

On les entraîna par une porte latérale, sans quoi la colère des paysans menaçait de devancer l'heure de la justice. Ils eurent cependant encore la force de voir M^{lle} du Versant prendre le bras que lui offrait le baron de Karmadec.

Au milieu de la confusion qui régnait dans la salle, Manette saisit Pierre Durand par sa veste :

— Ah! c'est encore vous, la mère! Vous voulez sortir, à présent!... Voilà, il faut attendre...

Elle ne songait pas à cela. Un travail s'opé-

rait dans son cerveau; elle comprenait alors seulement le sens de l'arrêt :

— Mais, dit-elle, on va le tuer!

— Ils sont condamnés tous deux, ma pauvre vieille!...

— Lui!... c'est de lui que je te parle... Que va-t-on lui faire?...

— Lui comme l'autre, le jeune comme le vieux, on va les fusiller.

— Oh! non, non!... Pas lui du moins, criait-elle de sa voix la plus stridente. Je ne veux pas! je ne veux pas!...

— Qu'est-ce que cela vous fait?

— Mais je l'aime, moi!

Elle essaya de pleurer. Hélas! la source des larmes était tarie chez elle; sa poitrine éclata en un cri rauque, déchirant, comme si on eût arraché ses entrailles.

Le sergent en eut pitié, il voulut la consoler; mais, profitant d'un éclaircie, elle s'échappa, et disparut bientôt au fond des corridors, à la piste des hommes qui conduisaient les condamnés vers la dernière étape de leur captivité.

Cette fois on ne les sépara pas, comme cela avait eu lieu la veille, sur la demande de Mlle du Versant; ils furent placés dans un ca-

chot plus grand, mais aussi froid, aussi sombre, aussi sûr que les autres.

Manette vint se heurter à la porte au moment où on en fermait la double serrure. Les soldats la prirent assez rudement par le bras, et la reconduisirent jusqu'à l'entrée du corridor, en lui signifiant de ne pas s'aviser d'y remettre le pied.

Elle se laissa faire sans un cri, sans une velléité de résistance. Elle s'affaissa au dehors sur une pierre, et demeura là, la tête appuyée sur ses genoux, jusqu'à ce que la nuit qui survint l'enveloppât et confondit sa forme avec celle des murailles.

Une ronde de la garde du château étant venue à passer, l'homme qui marchait en tête, porteur d'un fallot, aperçut cette masse inerte, et l'indiqua à ses camarades.

— C'est la folle, dirent-ils; elle s'est endormie sur la pierre. Allons, la vieille, debout, ce n'est pas ici un endroit pour coucher... Gagnez votre lit.

Elle sortit de son assoupissement, ouvrit de grands yeux, rappela ses souvenirs.

— Pourquoi me tourmentez-vous? fit-elle doucement; je rêvais que je mourais avec lui.

relâchée, mais procès-verbal a été dressé contre elle.

BOURGUEIL. — La musique municipale de Bourgueil s'est réunie pour donner une aubade et offrir un bouquet magnifique à son sympathique chef, M. Labarre, en raison des succès obtenus dimanche au concours d'Angers.

COULSES DE LA FLÈCHE

Les courses de l'arrondissement de La Flèche auront lieu, cette année, le 24 juillet.

Le programme comprendra deux courses au trot pour les chevaux du pays et de la région. Une course militaire et plusieurs steeple-chases.

NÉCROLOGIE

M^{me} la comtesse de la Bourdonnaye, née Caroline-Louise-Antoinette de Menou, est morte avant-hier, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en son hôtel de la rue Bellechasse, à Paris.

La défunte laisse deux fils, le comte et le vicomte de la Bourdonnaye, ce dernier député de Maine-et-Loire, et une fille, mariée au comte Sixte de Saint-Seine.

Les obsèques seront célébrées demain, à midi, à l'église Sainte-Clotilde.

MANŒUVRES D'AUTOMNE

La 21^e division exécutera ses manœuvres d'automne en Vendée, entre Clisson et Montaigu. La 22^e division, venant de Brest, Quimper, Vannes et Lorient, manœuvrera aux environs de Blain. Le 9 septembre, selon toute probabilité, la 21^e division passera la Loire, entre Nantes et Thouaré, avec le concours des pontonniers d'Angers. Après cette importante opération, le corps d'armée sera réuni et exécutera une manœuvre de corps d'armée contre un ennemi figuré vers Châteaubriant et Nozay. La revue finale aura lieu aux environs de cette dernière ville, et le général Fay, atteint par la limite d'âge, fera ses adieux au corps d'armée.

LES VAGABONDS DANS LES CAMPAGNES

Nous avons déjà souvent parlé de ce fléau des campagnes; nous croyons devoir cependant nous élever une fois de plus, avec la *Réforme économique*, journal patronné par M. Viger, et le *Nouvelliste de Rouen*, contre ces prétendus ouvriers sans travail, la plupart du temps des paresseux, qui font de la mendicité une profession et de la charité une institution.

Par les sentes et les sentiers les plus écartés, ils vont les uns par bandes, les autres isolément. Le plus souvent encore, chaque groupe se fractionne, et, à tour de rôle, chacun de ses membres vient frapper à la même porte, s'emportant si on leur refuse ou si l'aumône offerte n'est pas à son gré.

► Pour se rendre compte de cet état de choses,

il faut habiter la campagne, surprendre par instant, au carrefour d'un chemin, des lambeaux de phrases échangées entre ces dignes industriels de la besace, ou connaître les confidences, les « tuyaux » qui se donnent dans les granges isolées où la charité locale leur ouvre un asile à la tombée de la nuit.

Parmi tous ces mendiants que l'on voit dans le courant d'un mois fréquenter la même région, on pourrait aisément établir une longue hiérarchie, depuis les « abonnés » à la semaine jusqu'au « rouleur de profession ».

« Les uns sont des gens de la localité, pauvres travailleurs âgés ou infirmes, devant qui s'ouvrent toutes les portes charitables....

► A côté de ceux-là et avant d'entrer dans la catégorie des mendiants invétérés, il existe des « roublards ». Ce sont surtout des femmes d'un âge incertain, à l'air propre et à la mise savamment combinée. Quand elles ne se croient pas vues, elles trottent aisément; mais arrivent-elles auprès d'une habitation ou se sentent-elles observées, leur marche se ralentit; le bâton, tout à l'heure si allégrement porté, se fait béquille soulain.

La prison, dans laquelle on enferme de temps à autre quelques-uns de ces misérables, ne les épouvante guère :

« La « prison », ils ne la redoutent pas, au contraire. Lorsque vient l'hiver, il commet un délit dont il a calculé la portée à l'avance, et, chauffé, nourri, logé aux frais de l'Etat, dans une inaction relative, il continue à se laisser vivre tranquillement en espérant le renouveau, tandis que tant de braves gens — les vrais malheureux, ceux-là — souffrent et peinent.

► De temps en temps, un crime, une effraction, une série de vols ou d'incendies amènent une rafle. Le coupable s'y trouve pris quelquefois et le reste vite relâché : la place manquerait dans les prisons !

► Mais, à côté de ces attentats, sans cesse plus nombreux, et dont l'opinion publique s'émue et s'effraie, combien de vols impunis, de poulaillers dévastés, de garennes anéanties, de « meules » détruites et de délits si vite classés ?

Que peuvent à la campagne quelques gendarmes contre cette masse errante de mendiants éparpillés en tous sens, aujourd'hui là, demain plus loin ?

Le paysan lui-même endure tout sans se plaindre, tant sa répulsion est grande pour les choses de justice qui ne touchent point la chicane. Dans le gendarme, il voit moins un protecteur qu'un ennemi qui le guette et lui fera, un de ces soirs, le procès de lanterne attendue.

La crainte aidant, le paysan donne, et lorsque tant de misères restent sans soulagement, le rouleur draine à son profit le plus clair de la charité publique, sûr à peu près de l'impunité.

— Ah ! bah ! pas de père?...

— Sans doute, vu que l'innocente s'était laissé enjôler par un gredin qui l'a plantée là après, et qui a été obligé ensuite de se sauver du pays, étant un maraudeur fini, et ayant tué un garde-champêtre.

— Attends donc, fit un des assistants, je me rappelle qu'on m'a conté quelque chose comme ça dans ma jeunesse, à preuve que le chenaipan se nommait Antoine Bertrand; mon père l'a connu et il en avait fièrement peur.

— C'est cela même... Vous voyez donc bien qu'il ne faut pas craindre la Manette, et qu'elle est plus malheureuse que coupable.

Pendant ce colloque, celle qui en était l'objet avait pris sa course à travers la campagne, franchissant les fossés, les haies, les ravins. Ses cheveux pendaient en désordre autour de son front, les ronces déchiraient ses pieds, mais elle marchait, marchait, marchait toujours, et ses lèvres répétaient sur le ton de sa mélodie habituelle :

— Ils ne le tueront pas ! ils ne le tueront pas !...

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 13 Juin 1892

3 0/0	99 85
3 0/0 nouveau	99 95
3 0/0 amortissable	100 45
4 1/2	105 65

CONSEILS ET RECETTES

UN TRAITEMENT DU CROUP

M. Pillière (de Chardeville) a communiqué à l'Académie de médecine un mémoire sur un traitement du croup qui lui aurait donné d'excellents résultats.

Ce praticien résume ainsi ce mode de traitement :

« Je fais pratiquer, toutes les deux heures pendant le jour et toutes les trois heures pendant la nuit, des pulvérisations dans la gorge avec une solution de sublimé à 4 pour 500 chez les enfants au-dessus de deux ans et à 10 0/0 chez les enfants au-dessus de cet âge. Jamais je n'ai constaté aucun accident d'intoxication mercurielle.

► Quant aux fausses membranes du pharynx, je les enlève à l'aide d'un pinceau de ouate hydrophile imbibé d'une solution de nitrate d'argent à 4 pour 30. »

M. Pillière affirme que 98 diphtériques traités par cette méthode ont donné 94 guérisons; on n'a dû pratiquer la trachéotomie que sur six malades, dont deux sont morts.

LE BEURRE TOUJOURS FRAIS

Des méthodes de conservation du beurre, la suivante donne les meilleurs résultats :

Après avoir bien lavé et soigneusement essuyé le beurre avec du linge, on en remplit des pots de grès en ayant soin de n'y laisser aucun vide. Ces pots sont ensuite placés dans une chaudière à moitié pleine d'eau que l'on chauffe ensuite jusqu'à ébullition.

Quand l'eau est refroidie, on retire les pots. Voilà tout. C'est la méthode du bain-marie.

Eh bien ! le beurre ainsi préparé est tout aussi frais au bout de six mois qu'il l'était immédiatement après son battage.

En se fondant dans l'eau chaude, il laisse déposer au fond des pots tout le caseum, et on obtient ainsi un beurre tout à fait pur et propre à tous les usages ordinaires.

Son goût est même plus fin que celui du beurre frais battu.

EMPLOI DU COTON POUR LES COUPURES

Tout le monde sait que la toile de l'araignée a la propriété d'arrêter le sang des coupures; mais comme il est peu de personnes qui se soucient d'entretenir ces insectes utiles, mais désagréables, nous croyons devoir indiquer un moyen tout aussi simple : c'est d'entourer la coupure de coton cardé. C'est par erreur que certaines personnes attribuent au coton des propriétés malfaisantes : loin de là, aujourd'hui beaucoup de praticiens le substituent avec avantage à la charpie de toile.

FAITS DIVERS

NÉ A LA BÉRÉSINA

Un vieillard, nommé Thomas, qui vient d'entrer gaillardement dans sa quatre-vingtième année, touchait ces jours derniers au ministère des finances la pension annuelle de 2,500 fr. que lui sert le gouvernement.

L'histoire de ce pensionné de l'Etat est assez curieuse.

M. Thomas, qui est né en 1813, est venu au monde au moment même du passage de la Bérésina. Son père, étant officier de la garde impériale, avait été suivi dans la campagne de Russie par sa femme, et celle-ci donna le jour à un fils à l'heure du fameux passage.

Fait inouï : tandis que l'officier français et son héroïque compagne tombaient sous les balles ennemies, le marmot vivait et était recueilli par les Cosaques.

Il fut adopté par le gouvernement russe; mais, quand il atteignit sa majorité, il se fit naturaliser Français.

Son acte de naissance porte cette mention :

« Né à la Bérésina. »

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 13 juin

Froment (l'hectolitre de 77 kilos 1/2), 19 à 20 fr. — Seigle (l'hect. de 75 kil.), 11 50. — Orge (l'hect. de 65 k.), 11 à 12 fr. — Avoine (l'hectolitre de 50 kil.), 7 50 à 8 fr. — Foin (la charretée de 1,030 kilos), 110 fr. — Paille, 45 fr. — Pommes de terre, le d.-déc., 60. — Volailles (la couple), 3 à 4 fr. — Œufs (la douzaine), 70. — Beurre (le 1/2 kilo), 1 10 à 1 15. — Petits vins blancs des environs (barrique de 230 litres), 70 fr. — Petits vins rouges, 35 à 40 fr.

BOURGUEIL, 14 juin

Froment, l'hect., 19 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 11 fr. — Avoine, 8 50. — Pommes de terre, 7 fr. — Haricots de Sois, 20 50. — Haricots rouges, 48 fr. — Beurre, le kil., 2 10. — Œufs, la douz., 0 75. — Dindons, la pièce, 7 50. — Canards, la pièce, 2 05. — Poulets, la pièce, 2 20. — Oies, 5 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 10. — Porc, 1 40.

SABLÉ, 13 juin

Froment, l'hectol., 17 50 à 18 fr. — Avoine, 8 50 à 9 fr. — Pommes de terre, de 3 à 3 50 l'hect. — Poules, de 5 à 5 50 la couple, — Poulets, de 2 50 à 3 50. — Canards, de 3 à 3 50. — Jeunes canards, de 3 à 3 50. — Pigeons, de 1 50 à 1 60. — Œufs, de 80 à 85 la douz. — Beurre, de 1 15 à 1 35 le 1/2 kil.

CHINE ET JAPON

Grande Exposition Artistique de l'Extrême-Orient

SAUMUR — 18 et 20, rue d'Orléans — SAUMUR

M. Armand LOGÉ, importateur, qui possède actuellement une splendide collection à Angers, vient d'organiser dans notre ville, 18 et 20, rue d'Orléans, un charmant petit Musée où l'on trouvera réunies les productions les plus curieuses de l'art Japonais et Chinois.

M. Armand LOGÉ, étant obligé de cesser les voyages pour cause de santé, vendra tous les objets composant sa collection à des prix dérisoires de bon marché. Ce magasin, unique dans son genre, renferme un choix très intéressant de Bibelots anciens et modernes, tels que : Laques, Ivoires, Bronzes, Émaux cloisonnés, Porcelaines, Meubles, Armes, Paravents, Broderies, etc., etc., tous de provenance absolument authentique.

L'entrée étant absolument libre, chacun s'empressera d'aller visiter le Musée Japonais, et toutes les personnes de goût voudront mettre à profit le court séjour de M. LOGÉ à Saumur (une quinzaine de jours seulement), pour faire l'acquisition, à prix réduits, d'une quantité d'objets destinés à orner leurs habitations; car l'art Japonais est aujourd'hui universellement apprécié chez nous, et, mieux que tout autre, il se prête à la décoration de nos demeures.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50



LE GRESHAM fondé à Londres en 1848
C^o d'Assurances sur la Vie, établie à Paris en 1854
Risques Guerre, Voyages, Duel, Suicide garantis.
PENTES VIAGÈRES payables sans frais
Sommes payées 30 Juin 92 : 234 millions 806 000 fr.
Assurances proposées 30 Juin 90 : Un milliard 666 812 556 fr.
Préparées et enseignées gratuitement et franco
à Paris, dans les bureaux de la C^o, 30, r. de Provence

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre, à Saumur.

LES FRÈRES MAHON « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

- Sucre.
- Café.
- Bougie.
- Chocolat
- Conserves.
- Sirups.
- Vin rouge.
- Vin blanc.
- Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

